

Commune de MONTMEYRAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

D201126-01

L'an deux mille vingt, le 26 novembre, le Conseil municipal de la Commune de MONTMEYRAN, dûment convoqué, s'est réuni en la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Olivier ROCHAS, maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 novembre 2020

Présents : Hélène BOULAS, Sébastien CARRE, Vincent CAUSSE, Laetitia CHALLACIN, Bernard CROZAT, Christian DIDIER, Florent FAUCHERY, Christine FIGUET, Marie-Jo JEAN, Danielle JOLLAND, Carole De JOUX, Régis MARCEL, Florian MARTIN, Pascal PEREZ, Joseph PERROUD, Amélie RAVEL, Catherine RISSOAN, Olivier ROCHAS, Sylvie ROUVIER, Alain TERRAIL, Laurent TERRAIL, Isabelle VATANT

Excusés : Maud SARMEO (procuration à Olivier ROCHAS)

Secrétaire de séance : Bernard CROZAT, assisté de Lionel GALLIANO, directeur général des services

OBJET : Administration générale – Adhésion à l'association des maires ruraux de la Drôme

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant que l'association des maires ruraux de France et ses délégations représente les élus des communes de moins de 3500 habitants. Leur but est de promouvoir et de défendre la ruralité. Le patrimoine est un enjeu crucial pour ces territoires, notamment pour l'entretien et la restauration du patrimoine bâti propriété de la commune.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'adhérer à l'association des maires ruraux de la Drôme.

Sens du vote	
Conseillers-ères présent-e-s	22
Conseillers-ères représenté-e-s	1
Ayant voté pour	23
Ayant voté contre	0
S'étant abstenu-e-s	0

Pour extrait conforme

Fait à Montmeyran, le 27 novembre 2020

Le maire, Olivier ROCHAS